



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARR. SAINT ETIENNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200933-20260617-33-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Présents : BARRIER JA – BACHER M - GUICHARD P – D'AVERSA M - CARCELES P - VIALARD JL - JADOT S-CHOMIENNE – MICHAUD - ALMERTO A - BONNARD R - COTTANCIN B - CARRIERE C — LA MELA P - CALEYRON S

Excusés avec pouvoirs :

Absents :

Procurations :

Nombre de conseiller ayant voté par procuration :

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : CARCELES P

Délibération N°33-2026 : Centre de loisirs : tarifs 2026-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission enfance s'est réunie pour travailler les tarifs du centre de loisirs pour la saison 2026-2027.

Il présente la proposition tarifs faite par la commission

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe les tarifs suivant pour la saison 2026-2027

FARNAYROTS

QF	7h30-9h et 17-18h *	Journée sans repas (9h-17h)	Journée avec repas (9h-17h)
< 500	0.46 €	11.10 €	13.58 €
501 à 600	0.53 €	11.83 €	16.33 €
601 à 800	0.57 €	12.80 €	17.31 €
801 à 1000	0.61 €	13.77 €	18.27 €
> à 1000	0.63 €	14.76 €	19.37 €

HORS FARNAYROTS

QF	7h30-9h et 17-18h *	Journée sans repas (9h-17h)	Journée avec repas (9h-17h)
< 500	0.59 €	12.41 €	16.93 €
501 à 600	0.60 €	13.23 €	17.77 €
601 à 800	0.65 €	14.31 €	18.83 €
801 à 1000	0.68 €	15.38 €	19.92 €
> à 1000	0.72 €	16.53 €	21.09 €

* Les tarifs d'accueil d matin et du soir sont à la ½ heure, toute ½ heure entamée est due.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARR. SAINT ETIENNE

Possibilité d'inscription à la ½ journée pour les – de 6 ans, le tarif à la journée avec ou sans repas est divisé par 2

En cas de séjour extérieur, ou activités en dehors des horaires du centre de loisirs, des tarifs spécifiques seront appliqués et définis par le conseil municipal.

Réduction de 10 % appliquée à partir du 2^{ème} enfant inscrit :

1^{er} enfant : plein tarif

2^{ème} enfant et plus : 10 % de réduction sur les temps d'accueil

Le secrétaire
Pierre CARCELES

Publié sur le site internet le
25/06/2026
par Béatrice GOUY
Secrétaire de Maire

Certifiée conforme

Farnay, le 18/06/2026

Le Maire
Jean-Alain BARRIER

